

Conflits de proximité et rapport(s) au(x) droit(s) ?

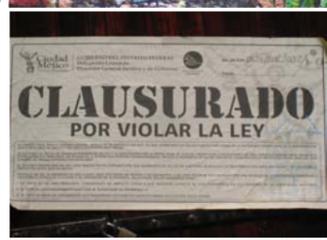
11 et 12 Avril 2013

Plusieurs recherches récentes pilotées depuis l'équipe sociale des territoires» de l'UMR CITERES ont porté sur les lesquelles des collectifs composés d'habitants, de militants, locaux se mobilisent pour contrôler le devenir de certains projets ou pour demander la protection de sous ensembles analysés ces situations à partir de leurs productivités sociale, juridique .

L'objectif de ces journées est de confronter les résultats de ces recherches avec d'autres travaux interrogeant la place du droit dans les conflits de proximité. Il s'agit, en effet, pour nous de mettre en discussion certaines hypothèses d'interprétation de la productivité juridique des situations de conflits.

Le droit joue un rôle important dans les conflits, non seulement comme ressource mais aussi comme cadre cognitif. Certes, il ouvre un canal pour la judiciarisation des différends ; une grande partie des conflits peuvent avoir une dimension de contentieux. Mais même en dehors de toute plainte ou recours, le droit contribue à construire des attentes, à déterminer des positions et constitue une ressource argumentative. Pour les habitants mobilisés, le droit existe d'abord comme texte dont ils attendent un effet dans leur confrontation avec les représentants des pouvoirs publics. Les habitants mobilisés présentent souvent leur action comme une demande d'effectivité des normes juridiques et aspirent à une activation / adaptation locale de l'ordre juridique. Dans certains contextes, ils tentent de lutter pour la reconnaissance de nouveaux droits ou pour une juridicisation plus fine du contrôle du fonctionnement des activités ou des projets mis en cause.

Par ailleurs, des instances négociant l'application des règles et intégrant la vigilance des habitants mobilisés se multiplient. Chartes et contrats semblent instaurer la possibilité d'une production juridique locale. Dans le cadre des conflits de proximité, les habitants font l'expérience que le droit ne s'applique pas seul, qu'il est nécessaire de le faire exister localement, travail pris en charge par certains acteurs. Pour acquérir un rôle dans une situation, le cadre juridique doit faire l'objet d'un travail de localisation, de construction sociale de sa validité locale, d'actualisation locale au sein de processus de régulation sociale. En première analyse, pour saisir la productivité juridique des situations de conflits, nous proposons de distinguer les effets de cadrage et distributifs de la judiciarisation, des effets symboliques et cognitifs du droit, de questionner la place du droit dans le cadre des dispositifs de participation, et d'interroger le rôle de la généralisation des situations de conflit dans les processus de juridicisation de la société.



Salle du conseil de
l'UFR de droit et
sciences sociales
50 Avenue Jean Portalis
37200 Tours

«Construction politique et effets de situations dans de représentants politiques espaces, pour s'opposer à des spatiaux. Nous avons pu politique, territoriale et

Programme

Jeudi 11 avril

10h00 : Introduction : Patrice Melé, Vicente Ugalde

Environnement, patrimoine et productivité juridique des conflits

10h15-10h 45 : Vicente Ugalde, CEDUA, El Colegio de Mexico, *La productivité juridique des conflits à partir de la recherche «Décider en situation de crise»*

11h05-11h35 : Gérard Monédiaire, CRIDEAU/Omij-Université de Limoges, *Conflits environnementaux et cadre juridique européen*

11h55-12h25 : Pascal Planchet, Université de Lyon 2, *Réflexions sur le contentieux lié à la protection du patrimoine.*

12h45-14h30 : Déjeuner

Formes et effets de la judiciarisation

14h30-15h00 : Antonio Azuela, Institut de Recherches Sociales (IIS) UNAM, Mexico, *Rôle des juges et judiciarisation des conflits*

15h20-15h50 : Romain Melot, Agroparis Tech INRA Sadapt, *Profanes et professionnels dans l'arène judiciaire: les dimensions conflictuelles de la proximité*

16h15-16h35 : Corinne Manson, LERAD, Université François Rabelais, Tours, *Saisine du juge administratif et modalités de l'accès au prétoire*

16h50-17h10 Gabriela Merlinsky, Institut Gino Germani, Université de Buenos Aires, *Juges et construction des politiques environnementales à Buenos Aires.*

Vendredi 12 avril

La place du droit dans les dynamiques locales du conflit

9h30- 10h00 : Claudia Cirelli, UMR CITERES, *La place du droit dans les conflits liés à la localisation d'infrastructures de gestion des déchets : réflexion à partir de deux études de cas en Isère*

10h20-10h50 : Laurence Rocher, UMR Environnement, ville, société, Institut d'urbanisme de Lyon, Université Lyon II, *Infrastructure urbaine, droit et territoire. Les effets juridiques d'une mobilisation contre un projet d'autoroute à Angers*

11h10-11h40 : Anne Cadoret (Université de Nice), Thierry Kirat, Centre d'économie de Paris-Nord (CEPN, UMR 7234), Université Paris 13, *Le droit et les conflits d'usage des sols : la géographie du contentieux dans le département de l'Hérault, 1980-2005*

12h15-14h00 : Déjeuner

La structure des opportunités juridiques : recours au droit, concertation et contextes nationaux

14h00-14h30 : Ma Angels Alio, Groupe de recherche d'écologie sociale, Université de Barcelone, *Conflits environnementaux liés à l'urbanisation des espaces agricoles et à la gestion des déchets dans la région métropolitaine de Barcelone*

14h50-15h15 : Gulcin Lelandais, CNRS, UMR CITERES, *Les usages du droit dans le répertoire de l'action collective d'un mouvement de quartier contre la transformation urbaine à Istanbul*

15h25-16h00 : Pierre André, Centre de développement de la recherche internationale en environnement (CEDRIE), Université de Montréal. *Transformation du territoire et participation citoyenne dans un complexe juridique d'approbation de projets majeurs au Québec*

16h20 : Patrice Melé : Ouverture de la table ronde de conclusions

17h30 : Fin des journées d'étude